SARL TISSIER

Economistes de la Construction
Qualifié O.P.Q.T.E.C.C.

Membre U N T E C

19 rue de Laplatte – 42600 Montbrison Tel: 04 77 58 05 72 Fax: 09 70 62 51 87

E. mail: sarl.tissier@wanadoo.fr

SARL an capital de 7 650 € - RCS St Etienne - Siret 437 851 710 00016 - APE 7490A

CONSTRUCTION D'UN LOCAL RANGEMENT

Rue de la Semène

42660 SAINT-GENEST-MALIFAUX

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX Place Foch 42660 SAINT-GENEST-MALIFAUX

Lot n°4

OUVERTURES EXTERIEURES P.V.C. - PORTAIL

C.C.T.P. - D.P.G.F.

Dossier	1829
Date	15/11/2018
Phase	DCE
Indice	В

ARCHITECTE:

ARCAD Architecture
Créméat
42660 Saint-Genest-Malifaux
Tél: 04 77 39 06 05
Mél: arcad.st.genest@orange.fr

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4

Rue de la Semène - 42660 SAINT-GENEST-MALIFAUX DCE - Edition du 15/11/18 P.T. HT Désignation P.U. HT PRESCRIPTIONS GENERALES 4.1 4.1.1 **GENERALITES** Le descriptif a pour objet essentiel de définir les prestations souhaitées par le Maître de l'ouvrage et concues par le maître d'œuvre. Il ne dégage en rien la responsabilité de l'entreprise qui devra prévoir dans son offre tous les ouvrages qui bien que non décrits seraient indispensables à un complet achèvement de la construction ainsi que tous ouvrages nécessaires pour répondre aux règles élémentaires de l'esthétique et aux impératifs techniques réglementaires en vigueur lors de la remise des offres L'Entrepreneur reconnait avoir suppléé, par ses connaissances professionnelles de sa spécialité, aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier de consultation et en conséquence il s'engage à suivre scrupuleusement toutes les dispositions indispensables qui pourraient lui être imposées et ce sans variation de son prix forfaitaire. 4.1.2 RECONNAISSANCE DU CHANTIER L'entrepreneur est réputé s'être rendu sur les lieux avant la remise de sa soumission et s'être parfaitement rendu compte de leur état, des servitudes dues à l'environnement et sujétions de toutes sortes afin d'étudier les possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage et les moyens à employer pour exécuter les ouvrages dans la forme et les délais prescrits ainsi que toutes conditions pouvant en quelques manières que ce soit influer sur l'exécution, la qualité, et le prix des ouvrages à exécuter. En conséquence, il n'est jamais alloué de supplément quelconque pour sujétions inhérentes à la prise de possession du chantier qui bien que non précisées ou imparfaitement précisées aux documents contractuels s'avéreraient nécessaires. 4.1.3 REGLEMENTATION GENERALE COMMUNE Les entrepreneurs se conformeront pour l'exécution des ouvrages aux conditions stipulées dans : C.C.T.G. : cahier des clauses techniques générales, applicables aux marchés de travaux de bâtiment dans son édition la plus récente Normes Françaises de l'A.F.N.O.R. et notamment le code des conditions minima qui en fait partie. D.T.U. : documents techniques unifiés établis par le groupe de coordination des textes techniques et publiés par le C.S.T.B. tant ceux concernant le présent lot que ceux applicables aux autres corps d'état. Règles techniques du bâtiment en vigueur à la date d'exécution et notamment les règles de calcul et règles professionnelles publiées dans les cahiers du C.S.T.B. Avis techniques du C.S.T.B. pour les procédés non traditionnels ou constat de traditionnalité. Procès verbaux d'essais : de résistance mécanique, de perméabilité, d'étanchéité à l'eau, de tenue au feu, etc... Les entrepreneurs appliqueront toutes les obligations découlant de l'application de la réforme de l'assurance construction concernant le contrôle technique des ouvrages, police "Dommage Ouvrages". Tous les isolants thermiques mis en œuvre devront avoir le certificat ACERMI. Les entreprises concernées procèderont aux contrôles techniques décrits dans la Convention type COPREC de Décembre 1982, comprenant: * essais et vérifications de fonctionnement des installations conformément aux dispositions figurant dans les documents COPREC n° 1. * établissement des procès verbaux suivant les modèles figurant dans les documents COPREC n° 2, transcrivant les résultats des mesures et essais. Les entrepreneurs devront mettre en place un contrôle interne à leur entreprise conformément au décret d'application de la loi du 4 Janvier 1978 (loi SPINETTA) ou faire effectuer à leur frais et sous leur responsabilité, les essais et vérifications de fonctionnement de leurs installations. Tous éléments techniques ne relevant pas d'une exécution traditionnelle ou présentant suivant les documents techniques unifiés, une obligation de classement auront préalablement à leur mise en œuvre été l'objet d'un avis technique favorable du C.S.T.B. En l'absence de cet avis technique, l'entrepreneur supportera les frais de toutes épreuves et essais jugés utiles par le maître d'œuvre. Il en sera de même pour les ouvrages d'exécution traditionnelle dont la résistance ou les caractéristiques imposeraient des essais ou contrôles jugés indispensables par le maître d'œuvre.

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

P.T. HT Désignation Ote P.U. HT Les entrepreneurs appliqueront toutes les obligations découlant : du code du travail des arrêtés préfectoraux et municipaux des règlements sanitaires et de voiries communaux et départementaux des règlements et prescriptions techniques des diverses administrations régissant : EDF, GDF, FRANCE TELECOM, EGOUT, etc.. des dernières réglementations et décrets en vigueur concernant la sécurité du travail des conventions d'établissement et de gestion du compte prorata telles que définies par l'Office Général du B.T.P. dans sa dernière édition Les entreprises reconnaissent avoir compris dans leur offre toutes les incidences financières résultant de l'ensemble de la réglementation et des documents précédemment cités. 414 INTERPRETATION DES DOCUMENTS Avant tout commencement d'exécution, chaque entrepreneur s'assurera de l'exactitude des cotes des plans et coupes, de la bonne conformité des documents entre eux et fait part de ses éventuelles observations au Maître d'œuvre. Du fait de la remise de son offre, chaque entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier tant celles de son propre lot, que celles concernant les autres corps d'état, et avoir de ce fait inclue dans ses prix les incidences des autres lots sur ses propres travaux. Les ouvrages prévus devront assurer l'ensemble des fonctions et la parfaite terminaison des travaux. Tout ouvrage ou partie d'ouvrage, même omis dans l'un des documents d'appel à la concurrence, est dû et exécuté par l'entrepreneur spécialiste pour lequel l'ouvrage ou la partie d'ouvrage est traditionnellement du ressort. 4.1.5 PROTECTION MATERIELS MATERIAUX Les entrepreneurs sont tenus pour responsables des ouvrages de leur lot et en doivent la protection jusqu'à la réception. Les entrepreneurs sont tenus de laisser leurs ouvrages dans un état tel que les corps d'état qui leur succèdent puissent exécuter leurs travaux sans sujétions supplémentaires. Ces exigences intéressant entre autre : la planimétrie, l'horizontalité, la verticalité, l'équerrage. 4.1.6 ECHAFAUDAGES MANUTENTIONS STOCKAGES Chaque entrepreneur doit tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux, objet de ses prestations, pour leur localisation, pose, dépose et double transports. Chaque entrepreneur doit assurer à ses frais et sous sa responsabilité tous approvisionnements, stockages et manutentions de ses matériaux et matériels. 4.1.7 DISPOSITIF DE SECURITE Chaque entreprise assure à ses frais les dispositifs nécessaires et réglementaires à la sécurité de ses ouvriers ainsi que la protection des biens et personnes en particulier pour les travaux sur mitoyens et voies publiques. L'entreprise devra prévoir à ses frais tous les éléments nécessaires à la sécurité du chantier suivant les dernières réglementations et décrets en vigueur concernant la sécurité du travail et la protection de la santé et suivant les directives du coordonnateur de sécurité TRAIT DE NIVEAU - IMPLANTATION 4.1.8 Le trait de niveau à + 1.00 ml du niveau du sol fini des locaux, destinés à servir à tous les corps d'état est tracé sur les murs bruts et enduits autant de fois que nécessaires, par l'entrepreneur de gros-œuvre et ce dans toutes les pièces, locaux, paliers d'escaliers, etc... Chaque entreprise devra assurer la localisation, les implantations et tracés nécessaires à la mise en œuvre des ouvrages de son lot. INSTALLATION ET DEPENSES DE CHANTIER 4.1.9 L'entreprise devra prévoir l'ensemble des ouvrages et obligations d'installation de chantier tels que définies dans le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (P.G.C.S.P.S.), la "Convention pour l'établissement et la gestion et le règlement du compte prorata" définie dans le P.G.C.S.P.S., qui définissent toutes les dépenses d'intérêt commun et leurs imputations. repliement général en fin de chantier

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 3/13

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT			
4.1.10	RESERVATION DE TROUS							
	L'entrepreneur du lot gros-œuvre aura à sa charge les réservations de tous les trous, trémies, niches, feuillures, engravures, passages, etc dans les ouvrages neufs en béton armé ou non et en maçonnerie qui sont indiqués sur les plans et ceux qui seront demandés par les entrepreneurs des autres corps d'état.							
	Par contre, pendant la période de préparation les entreprises des corps d'état secondaires devront fournir, en nor d'exemplaires suffisant, des séries complètes de plans portant les indications précises et cotées de toutes les réservat nécessaires à créer dans les ouvrages de structure, 3 semaines minimum avant l'exécution de l'ouvrage considéré.							
	Tous percements, trous, tranchées ou réservations complémentaires ainsi que t erreur d'implantation ou à une omission de la part d'une des entreprises seront aux frais de l'entreprise intéressée.							
	La réalisation des scellements, dans les ouvrages de béton armé ou non et el entreprise concernée.	n maçonner	ie sont à la	charge de chaque				
	Les percements, trous, trémies, saignées à réaliser dans les ouvrages existants et à la charge de chaque entreprise concernée.	(murs, plan	chers, toitur	e) seront effectués				
	Chaque entrepreneur doit le bouchement et les raccords de toutes les saignées, 5 mm des nus finis futurs. Ces rebouchages devront obligatoirement restitue l'ouvrage dans lequel ils sont exécutés.							
	Les finitions des surfaces seront effectuées par l'entrepreneur titulaire des aspec	cts finis futur	s.					
	Pour toutes traversées de murs, cloisons et planchers, toutes les canalisations anti-vibratiles mis en place par les entrepreneurs des corps d'état intéressés ava			urreaux isolants et				
4.1.11	REBOUCHAGE DES TREMIES							
	L'entrepreneur titulaire du lot gros-œuvre aura à sa charge le rebouchage de verticales ou horizontales.	toutes les t	rémies des	gaines techniques				
	Ces rebouchages devront obligatoirement restituer le même degré coupe-fe acoustiques que celui de l'ouvrage dans lequel ils sont exécutés. De plus le ret en matériau incombustible.							
	Avant le rebouchage, les canalisations et gaines devront être enveloppées da isolant en anti-vibratile.	ans l'épaisse	eur du pland	cher d'un matériau				
4.1.12	NETTOYAGE							
	Le chantier devra être propre en permanence. Le cas échéant, les entreprises nettoyer immédiatement leurs gravois. Sans réaction de leur part ses nettoyages où ces entreprises ne pourraient être identifiées, le coût des nettoyages serait af	s seront effe	ctués à leur	s frais Dans le cas				
	L'entrepreneur devra tenir compte des plans et documents (P.G.C.) établis par sécurité.	le Coordon	nateur en m	natière de santé et				
4.1.13	GESTION DES DECHETS							
	Chaque entreprise assurera elle même l'évacuation de ses gravois en décharge réglementaire, avec tri sélectif conformes aux normes et réglementations en vigueur, par les moyens de son choix. L'utilisation de bennes est tout à fait possible.							
4.1.14	DECHARGES:							
	L'entrepreneur a à sa charge la recherche des décharges publiques ou privée même d'accepter les matériaux ou produits qu'il sera amené à y déposer.	es. II doit s'	assurer que	celles-ci seront à				
4.1.15	SUJETIONS A INCLURE DANS LES PRIX							
	En complément des incidences financières précitées, les prix remis doivent rapportant à l'exécution des travaux et notamment :	également i	nclure toute	s les sujétions se				
	. toutes manutentions et difficultés d'accès pour approvisionnement, mise en œ toutes conditions particulières, frais et taxes dus au site du chantier	uvre et évac	uation des r	natériaux ainsi que				

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 4/13

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

P.T. HT les sujétions d'exécution pour petites parties, ouvrages isolés, ouvrages particuliers (cintres, découpes, éléments architectoniques, etc...), travaux dans espaces restreints, travaux en hauteur, etc..., nécessaires à la parfaite finition de toutes demandes de travaux et autorisations aux administrations concernées pour arrêts, remise en service ou modification des réseaux : EAU, EDF, GDF, FRANCE TELECOM, EGOUT, etc... y compris toutes les taxes et frais y afférents toutes protections et signalisations nécessaires toutes incidences financières résultant de l'ensemble des obligations et règlements imposés par le coordonnateur de frais de constat des lieux préalable à toute intervention, jugé nécessaire par l'entreprise, le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage En conséquence, l'adoption d'un prix unitaire pour le règlement de travaux supplémentaires éventuels comprend ces sujétions et ne peut être affecté d'aucune plus-value quelles que soient la quantité et la situation de l'ouvrage pour lequel il est appliqué. PRINCIPE DU QUANTITATIF 4.1.16 Les quantités sont déterminées selon les dimensions réelles des ouvrages à exécuter et sont exprimées soit à l'unité (U), soit au mètre linéaire (ML), soit au mètre carré (M2), soit au mètre cube (M3), soit au kilogramme (KG), soit à l'ensemble (ES), soit au forfait (Forf), soit à la valeur (Va), sans aucune majoration pour coupes, déchets, foisonnements, raccords, difficultés de mise en œuvre, etc... 4.1.17 PRINCIPE DE L'ETUDE L'étude du présent lot représentée par la série des plans architectes, le présent descriptif ou C.C.T.P. et le cadre quantitatif, constitue le projet type. Le présent CCTP-DPGF donne des indications concernant les caractéristiques qualitatives des ouvrages et du matériel, avec indication de marques et de types, ceci s'entend ou marques ou types équivalents, à soumettre à l'acceptation de l'architecte. Ce dernier pourra refuser l'équivalence proposée s'il ne la juge pas acceptable et exiger les marques et types prévus au présent document. L'entrepreneur doit étudier ce projet type et en vérifier, dans le cadre de ses connaissances de spécialiste et sous sa seule responsabilité, d'une part les dispositions, d'autre part les calculs de quantités dans le quantitatif. L'entrepreneur doit obligatoirement répondre sur les bases du projet type, c'est-à-dire qu'après avoir vérifié les quantités, il doit les assujettir de prix unitaires, le prix total constituant le prix global et forfaitaire. Après remise de son offre, le candidat ne peut prétendre à réclamation sur les quantités. Les prix unitaires qu'il contient servent seulement à établir les situations mensuelles et les prix nouveaux éventuels. Sauf modification faite pour répondre aux impératifs techniques réglementaires, toute clause restrictive ou dérogatoire serait nulle et non avenue, et ne pourrait faire opposition aux termes du devis descriptif. Parallèlement, l'entrepreneur pourra, dans une note annexe et indépendante, chiffrer toute variante qu'il jugera intéressante. 4.1.18 DEFINITION CONTRACTUELLE DEFINITION CONTRACTUELLE C.C.T.P. - D.P.G.F. PIECE UNIQUE Il est rappelé que dans le présent document : - seule la partie descriptive (C.C.T.P.) est contractuelle - le cadre de Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (D.P.G.F.) sur lesquels l'Entreprise doit présenter son offre, comporte des quantités données à titre indicatif, dont elle doit la vérification avant remise de son offre 4.1.19 MATERIAUX Les matériaux devront être conformes aux prescriptions des Normes Françaises homologuées ; ils devront faire l'objet d'une présentation d'échantillons à l' Architecte pour vérifier la conformité, la qualité et l'esthétique avant mise en œuvre.

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 5/13

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

Désignation P.T. HT L'entreprise devra obligatoirement joindre à son offre les fiches d'agrément des matériaux qu'elle a choisis pour établir son prix complétées des marques, références, modèles, types et performances des matériels ou des matériaux proposés, ainsi que les caractéristiques esthétiques, les performances thermiques, aérauliques et hydrauliques, et les conditions de maintenance Lorsque la marque et le type des matériaux n'ont pas été proposé par l'entreprise lors de la remise de son offre, il appartiendra à l'entrepreneur de proposer un choix de produits conformes aux caractéristiques demandés, et ces matériaux ne pourront être mis en œuvre qu'après avoir reçu l'agrément de la Maîtrise d'Œuvre. Cet agrément ne dégage pas l'entrepreneur de ses responsabilités contractuelles Tous les matériaux défectueux ou non conformes seront refusés par les concepteurs et l'entrepreneur devra les enlever sans délai, faute de quoi le le le maître d'ouvrage se réserve le droit de les faire transporter à la décharge publique aux frais de l'entrepreneur 4.1.20 ASSURANCE L'Entreprise du présent lot est tenue de fournir à la remise des offres les attestations d'assurances suivantes : sa responsabilité de bon fonctionnement (biennale) sa responsabilité décennale couvrant ses ouvrages sa responsabilité civile de chef d'entreprise et risques travaux Les travaux du présent lot doivent obéir aux exigences actuelles et être couverts par la garantie légale correspondant aux ouvrages concernés. L'Entreprise du présent lot devra impérativement fournir lors de la remise des prix et au plus tard lors de la signature du marché, les attestations d'assurances correspondantes ; étant bien entendu que les attestations d'assurances devront être datées de moins de trois mois et devront faire apparaître le type de travaux couverts, ces derniers devant correspondre à ceux décrits dans le descriptif.

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 6/13

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

Désignation Ote P.U. HT P.T. HT PRESCRIPTIONS PARTICULIERES 4.2 4.2.1 ETENDUE DES TRAVAUX L'entrepreneur du présent lot doit toutes les ouvertures extérieures PVC du projet. Ces menuiseries s'entendent complètes avec vitrage isolant suivant plans et détails de l'architecte. Il devra exécuter ses travaux en fonction de l'avancement du chantier et, au besoin, en plusieurs interventions, suivant les nécessités du programme d'exécution. Sa prestation inclut la fourniture, la manutention et la pose de tous ses ouvrages. 4.2.2 NOTE PRELIMINAIRE Les détails des menuiseries et fermetures figurés aux plans ne sauraient être retenus qu'au titre des intentions du Maître d'œuvre. Préalablement à toute fabrication, l'entrepreneur devra soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre et au bureau de contrôle, l'ensemble de ses plans de détails et d'exécution ainsi que les échantillons des organes de manœuvre et pièces de ferrage qui devront être de toute première qualité. Il prendra connaissance des travaux à la charge des autres corps d'état, notamment : du lot gros-œuvre (murs béton, linteaux, allèges, corps d'état, notamment : de la plâtrerie (doublages, cloisons, ...) et fera apparaître les ouvrages correspondants sur ses plans et détails d'exécution. D'une façon générale, l'entrepreneur doit consulter ou se procurer auprès du Maître d'œuvre, tous les renseignements nécessaires à ses études. Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra vérifier sur plans et sur place, toutes les cotes et signaler au Maître d'œuvre les erreurs ou manques de concordances constatés. Il devra réceptionner les supports avant toute exécution de ses propres travaux ; le fait d'avoir exécuté ses travaux constituera une acceptation sans réserve de sa part des supports livrés par les entreprises de gros-œuvre, plâtrerie, menuiseries bois, métallerie ou autres. 4.2.3 CONSISTANCE DES TRAVAUX Outre les ouvrages de menuiserie décrits aux chapitres ci-après, il appartient à l'entrepreneur de prévoir toutes les fournitures et mise en œuvre de tous les matériaux, ainsi que tous détails nécessaires à la réalisation des ouvrages de son Il devra notamment : toutes les installations et dispositions pour permettre le stockage et la manutention des menuiseries à l'abri des intempéries et des accidents la protection et la surveillance de ses travaux pendant la durée de leur exécution et jusqu'au complet achèvement de la construction tous les échafaudages, protections et précautions nécessaires à ses travaux la fixation des menuiseries sur la structure par tous dispositifs appropriés, soumis à l'approbation du contrôleur technique, assurant une parfaite rigidité et solidité. Ces fixations seront protégées contre la corrosion tous les trous, saignées, engravures, scellements, rebouchages, garnissages, calfeutrements, raccords d'enduit nécessaire à la mise en place de ses ouvrages la fourniture de rails, douilles, taquets, chevilles, etc... qui devront être incorporés dans la structure des ouvrages par 'entreprise du lot gros-œuvre ou d'un autre corps d'état tous joints, couvre-joints et ouvrages nécessaires à une bonne finition tous dispositifs permettant la libre dilatation de ses éléments, en fonction des longueurs qu'il peut mettre en œuvre tous les articles de quincaillerie devront être de 1er choix, porter la marque de fabrication et avoir le label de qualité NF SNFQ1 tous les accessoires de fixations et de raccordements, ainsi que tous dispositifs d'isolement nécessaires entre matériaux de nature différente pour éviter les attaches ou les effets de couples éventuels

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 7/13

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

Rue de	e la Semene - 42000 SAINT-GENEST-MALIFAUX			DCE - Editio	on au 15/11/18
Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	. les niveaux et aplombs devront être respectés.				
	L'entrepreneur devra s'assurer, au cours de l'exécution des travaux des autres produit dans ses ouvrages. L'entrepreneur devra tous les réglages et mises éventuelles pendant la durée du délai de garantie				
	. le remplacement des éléments détériorés en atelier ou sur place				
	. tous les raccords de plâtre, peinture ou revêtement que pourrait nécessiter le rel à la charge du présent lot	mplacement	d'un élémen	t défectueux sont	
	. tous les ouvrages et joints nécessaires pour obtenir défectueux sont à la cha entre les menuiseries et leurs supports, les menuiseries et autres ouvrages raccordées et entre les parties dormantes et ouvrantes des menuiseries				
	Le matériel fourni à ce titre pourra, soit être rendu à l'entrepreneur après ex chantier, soit faire l'objet d'essais d'endurance, de vieillissement accéléré, ou de				
	En cas d'évolution des matériels entre l'approbation des échantillons et la livrais l'attention du Maître d'œuvre sur ces évolutions.	son du const	tructeur, l'ent	repreneur attirera	
	. chaque fois qu'un classement coupe-feu, pare-flamme ou phonique sera de fournira au Maître d'œuvre 2 exemplaires du procès-verbal d'essais du matériau				
	. fournir les échantillons d'appareillage et prototypes qui lui seraient demandés p	ar le Maître	d'œuvre		
	Aucune commande de matériel ne pourra être passé par l'entrepreneur sinon à des échantillons correspondants.	à ses risque	s et périls, a	vant l'acceptation	
4.2.4	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES				
	Les menuiseries extérieures isolantes devront obtenir un classement d'étanchéit	é suivant les	règles de l'U	J.E.A.T.C.	
	Les sections sont données à titre indicatif pour le respect du choix architectural, sous sa responsabilité les sections minimum nécessaires à la bonne ter réglementation.				
	Les joints :				
	Les joints seront conformes aux D.T.U. 39 et annexes, aux prescriptions d conformément aux recommandations du S.N.J.F.	es normes	NF et devro	ont être exécutés	
	Les mastics seront du type élastomère de première catégorie labellisés S.N.J normes.S.N.J.F. conformément aux recommandations. L'étanchéité devra être assurée de façon continue sur toute la périphérie du dorn			et conformes aux	
	Dans le cas de pose sur pré cadre il y aura lieu de prévoir une étanchéité entre c	elui-ci et la s	structure.		
	Dans le cas de pose avec bavette d'appui, le joint d'étanchéité entre relevé de l'étanchéité périphérique de la menuiserie. L'étanchéité à l'air au droit de la bavette sera réalisée avant pose de celle-ci.	e bavette et	tableau devr	a être raccordé à	
	Les quincailleries :				
	Les quincailleries et ferrages doivent être définis en fonction de la nature des o de son poids, et doivent être protégés contre la corrosion.	uvrants choi	sis, du type	de vitrage retenu,	
	Les quincailleries devront correspondre aux spécifications des normes et menuiseries, être de première qualité avec l'estampille S.N.F.Q. Paumelles ou fiches : devront permettre un remplacement et un réglage facile	être confor	rmes à l'avi	s technique des	
	Les crémones et gâches auront un dispositif simple permettant le rattrapage des	jeux.			
	Les ouvrants à soufflet, oscillo-battant et basculant devront être munis d'une séc	urité à la ma	nœuvre.		
	Produits verriers :				
	Les vitrages employés seront conformes aux prescriptions des normes NF col aux spécifications TECMAVER, au cahier des charges CEKAL, aux règles UNPV Les vitrages isolants devront bénéficier d'un avis technique suivi et marqué du C	/F, aux direc	tives UEATC) .	
	Les vitrages devront dans tous les cas répondre aux exigences d'isolation t	hermique et	d'affaiblisse	ement acoustique	
	demandé. La nature et l'épaisseur de chaque volume verrier devront être appropriées suiva et leur positionnement dans le bâtiment conformément à la réglementation et nou Le vitrage est maintenu par des parcloses clipsées de profils et sections appro angles et devront affleurer la face du profil de la menuiserie.	rmes en vigu	ıeur.		

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 8/13

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
5	PERFORMANCES ACOUSTIQUES				
	Dans le présent C.C.T.P. les ouvertures, les volets roulants et leurs coffres sor des ouvrages, mais c'est l'ensemble de ces éléments qui constitue la baie et qu réglementaires et demandées PAR LE BUREAU DE CONTROLE				
	Les performances acoustiques des ensembles devront satisfaire aux règles de expositions et dimensions, et à la réglementation des façades vis à vis des bruits				
	L'entreprise adjudicataire sera tenue de fournir les avis techniques et les prod'affaiblissement à obtenir. A défaut des essais acoustiques seront effectués organisme agréé par le maître d'ouvrage.	ocès verbau in-situ, à la	x d'essais ju charge de l'	ustifiant de l'indice 'entreprise, par un	
6	DOE-DIUO				
	L'entreprise devra fournir en fin de chantier tous les dossiers : - De recollement (dossier d'ouvrages exécutes), (1 exemplaire reprodinformatique au format DWG) - De recueils des PV des matériaux mis en œuvre (PV d'essais AEV, Avis Dintervention ultérieure pendant l'utilisation de l'ouvrage - Des principaux fournisseurs (nom et adresse des principaux fournisseurs) Les contenus de ces dossiers seront précisés en cours de chantier par la micoordonnateur sécurité et la maitrise d'ouvrage.	Γechniques,	Label CEKA	AL PV feu,)	
	- Plan de recollement L'entrepreneur du présent lot devra fournir a la réception du chantier les plans de	e recollemer	nt.		
	Nota : l'entrepreneur soumettra, dans un premier temps, un exemplaire à l'appro avant de fournir la totalité des exemplaires.	bation de la	Maîtrise d'œ	euvre	
2.7	COMPTE PRORATA				
	Sauf indication contraire, la gestion du compte prorata sera faite par le titulaire d Les branchements provisoires (eau, électricité) seront demandés aux ser GROS-OEUVRE, les consommations seront refacturées au compte prorata.			le titulaire du lot	
	Le nettoyage de fin de chantier (extérieur et intérieur) sera compris dans le comp	ote prorata.			
.8	NOTA:				
	RAPPEL: L'entreprise devra prévoir tous les éléments nécessaires à la se réglementations et décrets en vigueur concernant la sécurité du travail et la produ coordonnateur telles que prévues au P.G.C.S.P.S. Mise en place de matériel de sécurité collective en rive des terrasses, filets e compris tous accessoires nécessaires, sujétions de fixation et d'enlèvement en f	tection de la et barrières	santé et su de protection	ivant les directives ns réglementaires,	

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 9/13

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

Code Désignation U Qte P.U. HT P.T. HT

4.3 MENUISERIES EXTERIEURES

4.3.1 OUVERTURES EXTERIEURES PVC

Fourniture et pose d'ouvertures extérieures réalisées, suivant plans et détails de l'architecte, à base de profils **PVC BLANC**, profils de 1ère qualité, conforme aux normes NF A et DIN en vigueur, titulaire d'un avis technique, ouvrant à la française et/ou oscillo-battant, livrées finies et vitrées.

Caractéristiques thermiques :

- classement AEV en fonction de la zone région, de la situation dans l'environnement, de la hauteur du bâtiment :
 - A4 / E7B / VC4 pour bâtiment RT 2012
- les valeurs maximales des coefficients thermiques seront les suivantes :
 - Uw maxi de la paroi vitrée nue = 1.40 W/m² °C

Le coefficient d'isolement acoustique de 30 dB (A).

Etanchéité à l'air :

L'entreprise se conformera aux cahiers des prescriptions communes à tous les lots et notamment au chapitre relatif à l'étanchéité à l'air.

Leur fabrication et mise en œuvre comprenant:

- **Bâti dormant** en profils P.V.C. de sections appropriées avec pièces d'appuis en partie basse ou seuils pour porte-fenêtre. Les seuils des portes-fenêtres seront en profils aluminium anodisé, conformes aux normes handicapés (ressaut maximum de 20 mm), avec joint souple serti dans gorge. Feuillure auto drainante aux châssis fixes
- renforcement profilés par des raidisseurs en acier galvanisé suivant nécessité
- étanchéité par cordon comprimé entre dormants et maçonnerie avec complément par joint silicone à élasticité permanente
- couvre-joints P.V.C. aux 2 faces, si nécessaire, pour assurer une bonne finition

- Mode de pose

- pose en tunnel suivant plans et détails de l'architecte.

- Traitement d'étanchéité à l'air et à l'eau

- complément par cordons comprimés périphériques entre dormants et maçonnerie pour traitement à l'air avec joints spéciaux du type Illmod (Trio et/ou TRio PA), Illmod TP600, ISO.... ou équivalant, suivant mode de pose, de fabrication et de recouvrements sur le gros-œuvre des éléments de menuiseries.
- membrane d'étanchéité à l'air du type ME500/503 constituée d'un film de polyéthylène copolymère associé à un non-tissé, muni :
 - sur un bord, d'une bande adhésive, simple ou double-face, permettant d'assurer la liaison avec les surfaces lisses (menuiseries PVC, alu, bois, bois peint)
 - · sur l'autre bord soit :
 - d'un adhésif butyle, pour permettre son collage sur les surfaces poreuses (béton)
 - d'une "grille" plastique, permettant sa fixation avec un mortier
 - nu. Cette version sera donc à coller à l'aide OT300 Adhésif pour membrane
- complément d'étanchéité par joint silicone à élasticité permanente suivant étude et mode de pose des menuiseries

- Fourrures PVC

Néant.

- Bâti ouvrant en profils PVC de sections appropriées, à 1 carreau par vantail, avec feuillures auto drainantes, parcloses et joints néoprène pour recevoir le vitrage isolant
- renforcement profilés par des raidisseurs suivant nécessité
- double joints d'étanchéité entre ouvrants et dormants par profils élastomère (1 joint central sur dormant + 1 joint sur ouvrant)
- Parties pleines en panneaux sandwich isolants avec avis technique du CSTB en cours de validité, de caractéristiques thermiques et acoustiques identiques aux vitrages, finition PVC aux 2 faces de même teinte que les profils

- Vitrage

clair transparent peu émissif, à isolation thermique renforcée, confort d'été, monté en atelier suivant règles DTU.

- les glaces et la lame d'air devront être de nature et épaisseur appropriée pour obtenir les coefficients thermiques et acoustiques demandées et respecter les normes de sécurité en vigueur, notamment pour les allèges vitrées fixes
- les parties d'ouvertures formant garde-corps devront être en verre feuilleté d'épaisseur appropriée suivant normes.
- le vitrage devra être titulaire d'un avis technique en cours de validité

- Ferrage

complet pour fixations et système de manœuvre traité anticorrosion comprenant : happes, paumelles ou fiches réglables rilsanisées, crémone entaillée 3 points avec poignée en alu anodisé, poignée sur les 2 faces pour les portes-fenêtres - crémone encastrée à double direction et 3 points pour ouvrants oscillo-battant.

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 10/13

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

P.T. HT Désignation ferme-imposte à encastrer avec compas de sécurité, manœuvre par tringle rigide protégé par profil alu anodisé, poignée à levier et tous accessoires. La tringle sera de longueur appropriée pour une manœuvre aisée depuis le plancher correspondant rails, glissières, galets, etc... pour ouvrants coulissant conformément à la réglementation handicapés les poignées des menuiseries extérieures devront être à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 ml du sol Réalisation des mortaises pour entrées d'air Réalisation dans menuiserie ou coffre de volet roulant de mortaises pour grille d'entrée d'air hygroréglable 6-45 m3/h, les dites grilles d'entrées d'air seront fournies et posées par le titulaire du lot CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE. Nombre et localisation suivant indication du BET Fluides, soit: Les grilles d'entrée d'air pour les ouvertures en façades béton et/ou briques seront fournies par le titulaire du lot CHAUFFAGE - VENTILATION Bavettes en appuis extérieurs : bavette adossée à la menuiserie laquée de couleur au choix de l'architecte suivant RAL débords et pliures formant goutte pendante et relevés (sous appuis de baies et latéralement en rives en embrasures) embout cannelé en embrasures, pièces de jonction avec éclisse et pattes cannelées joint d'étanchéité à élasticité permanente Développé prévisionnel = 0.30 ml à 3 plis 4.3.1.1 Fenêtres PVC dimensions 1.00 * ht 1.15 ml Ensemble composé de : un vantail ouvrant à la française à 1 grand carreau - vitrage clair isolant pose en tunnel allège = 1.00 ml affaiblissement acoustique: 30 dB Bavettes sur appuis de fenêtres 4.3.1.2 2 * 1.00 = 2,00 ML ML 2,00 Barreaudages de protection sur fenêtres dimensions 1.00 * ht 1.15 ml 4.3.1.3 Fabrication et mise en place de grilles de d2fense, selon détail des plans du dossier : 2 lisses horizontales de sections : 20 x 40mm trous renflés et queue de carpe pour fixations en tableaux la charge du présent lot. - 8 montants verticaux en fers ronds pleins 18mm avec boules méplates en partie haute. Exécution selon détails Architecte. - Impression antirouille sur l'ensemble pour finition Mode de métré : à l'unité PORTE METALLIQUE 4.3.2 Fourniture et pose de portes métalliques battantes isolées, réalisées en tube serrurier, traitées anticorrosion et peinture antirouille comprenant : Dormant et vantail. cadre dormant en profilés tubulaires de section carrée ou rectangulaire à ailes formant feuillures, pose en applique intérieur suivant plans dans le cas de porte donnant sur l'extérieur incorporation d'une cornière 40 x 40 en partie basse du dormant formant battue de porte et arrêt de dallage. le cadre sera muni en périphérie d'un joint élastomère d'étanchéité à l'air et à l'eau, bâti de porte en profilés tubulaires à ailettes comprenant montants, traverses haute et basse, traverses intermédiaires de renfort. habillage sur chaque face par une tôle d'acier épaisseur 20/10, soudée sur le bati, incorporation d'un matériau isolant en laine de roche ou mousse polyuréthane d'épaisseur 40 mm minimum, ferrage par paumelles à souder de 140 mm avec bague d'usure par vantail, Quincaillerie barre de poussée anti-panique sur le vantail ouvrant, serrure de sûreté à canon européen sur organigramme général avec plaques et béquilles de manœuvre, les portes donnant sur l'extérieur seront décondamnable par clé depuis l'extérieur, dans le cas de portes à deux vantaux crémones de pompiers à bascule sur le vantail semi-fixe. une butée d'arrêt de porte (par vantail), à douille avec tige filetée et bague caoutchouc diamètre 35 mm (les vantaux des portes ouvrant à 90° contre un mur seront équipés de butées murales). Mise en œuvre réglages de pose tels que nivellement, alignement, verticalité,

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 11/13

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

- compris happes de scellements éventuelles, calfeutrement, couvre-joints divers, joints amortisseurs en feuillures et toutes sujétions de fabrication, d'ajustage et de pose pour un parfait fonctionnement. Bloc-porte métallique dimensions 1.00 ° ht 2.15 ml	- compris happes de scellements éventuelles, calfeutrement, couvre-joints divers, joints amortisseurs en feuillures et toutes sujétions de fabrication, d'ajustage et de pose pour un parfait fonctionnement. Bloc-porte métallique dimensions 1.00 * ht 2.15 ml	_						
en feuillures et toutes sujétions de fabrication, d'ajustage et de pose pour un parfait fonctionnement. Bloc-porte métallique dimensions 1.00 * ht 2.15 ml U 1 6 Portail dimensions 3.50 * ht 2.50 ml à commande électrique Fourniture et pose de porte relevable aluminium isolée complète, suivant plans et détails de l'architecte, comprenant : - couleur RAL au choix de l'architecte - portails de dimensions 3.00 * ht 2.15 ml - dormants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanisés appropriés, arbre de ressort, tambours de câbles, cables porteurs et toutes ferrures - tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage - résistance thermique de la porte : 1,2 W/m² K - manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel en cas de coupure de courant - vitesse d'ouverture et de fermeture entre 0.25 et 0.30 ml/seconde - transmission par chaîne et pignon avec compensateur suivant poids du tablier - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par revolucion par sabots nylon, guidage horizontal par galets nylon dans rails courbes antidéraillants, traction par le bas - entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transversal - confiert felectrique complet équipé et raccordé sur attente laissée par l'électric	en feuillures et toutes sujétions de fabrication, d'ajustage et de pose pour un parfait fonctionnement. Bioc-porte métallique dimensions 1.00 * ht 2.15 ml U 1 6 Portail dimensions 3.50 * ht 2.50 ml à commande électrique Fourniture et pose de porte relevable aluminium isolée complète, suivant plans et détails de l'architecte, comprenant : - couleur RAL au choix de l'architecte - portails de dimensions 3.00 * ht 2.15 ml - dormants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanisés appropriés, arbre de ressort, tambours de câbles, cables porteurs et toutes ferrures - tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage - résistance thermique de la porte : 1,2 W/m² K - manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel en cas de coupure de courant - vitesse d'ouverture et de fermeture entre 0.25 et 0.30 ml/seconde - transmission par chaîne et pignon avec compensateur suivant poids du tablier - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par revolucité par sabots nylon, guidage horizontal par galets nylon dans rails courbes antidéraillants, traction par le bas - entrainement simultane des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transversal - confiert felectrique complet équipé et raccordé sur attente laissée par l'électric	1_	~				P.U. HT	P.T. HT
Portail dimensions 3.50 * ht 2.50 ml à commande électrique Fourniture et pose de porte relevable aluminium isolée complète, suivant plans et détails de l'architecte, comprenant : - couleur RAL au choix de l'architecte - portails de dimensions 3.00 * ht 2.15 ml - dormants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanisés appropriés, arbre de ressort, tambours de câbles, câbles porteurs et toutes ferrures - tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage - résistance thermique de la porte : 1,2 W/m².K - manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel en cas de coupure de courant - vitesse d'ouverture et de fermeture entre 0.25 et 0.30 ml/seconde - transmission par chaîne et pignon avec compensateur suivant poids du tablier - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction : la porte fermée est verrouillée par le système de chaîne formant une boucle et par le moto réducteur inverversible - mécanisme : guidage vertical par sabots nylon, guidage horizontal par galets nylon dans rails courbes antidéraillants, traction par le bas - entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transversall - coffret électrique complet équipé et raccordé sur attente laissée par l'électricien liaison entre coffret et moteur à la charge du présent lot commande d'ouverture par telécommande extérieur (fourniture de 2 boitiers de télécommande par portail), bouton poussoir intérieur fonctionnant par impulsion à la moniée et cortact maintenu (homme mont) à la descente - protection par double barrage cellules photoelectriques - système secunité pour feuverture en cas d'obstacle à la fermeture - dispositif d'ouverture manuelle en cas de panne d'électricité - l'ensemble fourni et posé en ordre parfait de fonctionnement	Portail dimensions 3.50 * ht 2.50 ml à commande électrique Fourniture et pose de porte relevable aluminium isolée complète, suivant plans et détails de l'architecte, comprenant : - couleur RAL au choix de l'architecte - portails de dimensions 3.00 * ht 2.15 ml - dormants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanisés appropriés, arbre de ressort, tambours de câbles, câbles porteurs et toutes ferrures - tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage - résistance thermique de la porte : 1,2 W/m².K - manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel en cas de coupure de courant - vitesse d'ouverture et de fermeture entre 0.25 et 0.30 ml/seconde - transmission par chaîne et pignon avec compensateur suivant poids du tablier - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction : la porte fermée est verrouillée par le système de chaîne formant une boucle et par le moto réducteur irréversible - mécanisme : guidage vertical par sabots nylon, guidage horizontal par galets nylon dans rails courbes antidéraillants, traction par le bas - entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transversal - coffret électrique complet équipé et raccordé sur attente laissée par l'électricien - liaison entre coffret et moteur à la charge du présent lot - commande d'ouverture par telécommande extérieur (fourniture de 2 boitiers de télécommande par portail), bouton poussoir intérieur fonctionnant par impulsion à la montée et contact maintenu (homme mont) à la descente - protection par double barnage cellules photoelectriques - système sécunité autriture manuelle en cas de panne d'électricité - l'ensemble fourni et posé en ordre parfait de fonctionnement - MENUISERIES EXTERIEURES Total H.T.: Total T.V.A. (20%) :							
Portail dimensions 3.50 * ht 2.50 ml à commande électrique Fourniture et pose de porte relevable aluminium isolée complète, suivant plans et détails de l'architecte, comprenant : - couleur RAL au choix de l'architecte - portails de dimensions 3.00 * ht 2.15 ml - dormants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanisés appropriés, arbre de ressort, tambours de cables, câbles porteurs et toutes ferrures - tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage - tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage - résistance thermique de la porte : 1,2 W/m².K - manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel en cas de coupure de courant - vitesse d'ouverture et de fermeture entre 0.25 et 0.30 ml/seconde - transmission par chaîne et pignon avec compensateur suivant poids du tablier - sécurité anti-effraction : la porte ferméque du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction : la porte ferméque est verrouillée par le système de chaîne formant une boucle et par le moto réducteur inféversible - mécanisme : guidage vertical par sabots nylon, guidage horizontal par galets nylon dans rails courbes antidéraillants, traction par le bàs - entrainement simultane des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transversal - coffret électrique complet équipé et raccordé sur attente laissée par l'électricien - liaison entre coffret et moteur à la charge du présent lot - commande d'ouverture par télécommande extérieur (fourniture de 2 boitiers de télécommande par portail), bouton poussoir intérieur fonctionant par impulsion à la montée et contact maintenu (homme mort) à la descente - protection mécanique des cellules photoélectriques - système sécurité pour réouverture en cas d'obstacle à la fermeure - dispositif d'ouverture manuelle en cas de panne d'él	Portail dimensions 3.50 * ht 2.50 ml à commande électrique Fourniture et pose de porte relevable aluminium isolée complète, suivant plans et détails de l'architecte, comprenant : - couleur RAL au choix de l'architecte - portails de dimensions 3.00 * ht 2.15 ml - dormants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanisés appropriés, arbre de ressort, tambours de cables, câbles porteurs et toutes ferrures - tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage - tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage - résistance thermique de la porte : 1,2 W/m².K - manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel en cas de coupure de courant - vitesse d'ouverture et de fermeture entre 0.25 et 0.30 ml/seconde - transmission par chaîne et pignon avec compensateur suivant poids du tablier - sécurité anti-effraction : la porte ferméque du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction : la porte ferméque du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction : la porte ferméque du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction : la porte ferméque du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction : la porte ferméque du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transierail en bas - entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transierail en bas - entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transierail en bas - entrainement sim	E	Bloc-porte métallique dimensions 1.00 * ht 2.15 ml					
Fourniture et pose de porte relevable aluminium isolée complète, suivant plans et détails de l'architecte, comprenant : - couleur RAL au choix de l'architecte - portails de dimensions 3.0° ht 2.15 ml - domnants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanisés appropriés, arbre de ressort, tambours de câbles, abbles porteurs et toutes ferrures - tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage - résistance thermique de la porte : 1,2 W/m², K - manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel en cas de coupure de courant - vitesse d'ouverture et de fermeture entre 0.25 et 0.30 mi/seconde - transmission par chaîne et pignon avec compensateur suivant poids du tablier - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction is profete fermée est verrouillée par le système de chaîne formant une boucle et par le moto réducteur irréversible - mécanisme : guidage vertical par sabots nylon, guidage horizontal par galets nylon dans rails courbes antidéraillants, traction par le bas - entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transversal - coffret électrique complet équipé et raccordé sur attente laissée par l'électricien - liaison entre coffret et moteur à la charge du présent lot - commande d'ouverture par télécommande extérieur (fourniture de 2 boitiers de télécommande par portail), bouton poussoir intérieur fonctionnant par impulsion à la montée et contact maintenu (homme mort) à la descente - protection par double barrage cellules photoélectriques - système securité pour récouverture en ac se d'obstacle à la fermeture - dispositif d'ouverture manuelle en cas de panne d'électricité - ensemble des éléments de sécurité suivant normes NF et règles en vigueur - protection de tous les éléments métalliques par galvanisation - toutes sujétions suivant pr	Fourniture et pose de porte relevable aluminium isolée complète, suivant plans et détails de l'architecte, comprenant : - couleur RAL au choix de l'architecte - portails de dimensions 3.00 * 112.15 ml - domnants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanisés appropriés, arbre de ressort, tambours de câbles, côbles porteurs et toutes ferrures - tabiler de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincaillieries et ferrage - résistance thermique de la porte : 1,2 W/m² .K - manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel en cas de coupure de courant - vitesse d'ouverture et de fermeture entre 0.25 et 0.30 ml/seconde - transmission par châine et pignon avec compensateur suivant poids du tablier - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction : la porte fermée est verrouillée par le système de chaîne formant une boucle et par le moto réducteur irréversible - mécanisme : guidage vertical par sabots nylon, guidage horizontal par galets nylon dans rails courbes antidéraillants, traction par le bas - entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transversal - coffret électrique complet équipé et raccordé sur attente laissée par l'électricien - l'aison entre coffret et moteur à la charge du présent lot - commande d'ouverture par télécommande extérieur (fourniture de 2 boitiers de télécommande par portail), bouton poussoir intérieur fonctionant par impulsion à la montée et contact maintenu (homme mort) à la descente - protection par double barrage cellules photoélectriques - système sécurité pour réouverture en cas d'obstacle à la fermeture - dispositif d'ouverture manuelle en cas de panne d'électricité - ensemble des éléments de sécurité suivant normes NF et règles en vigueur - protection de tous les éléments métalliques par galvanisation - l'ouvers suivers de sécurité			ι	J	1	€	
couleur RAL au choix de l'architecte portails de dimensions 3.0° ht 2.15 ml dormants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanisés appropriés, arbre de ressort, tambours de câbles, câbles porteurs et toutes ferrures - tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage - résistance thermique de la porte : 1,2 W/m² .K - manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel en cas de coupure de courant vitesse d'ouverture et de ferméture entre 0.25 et 0.30 ml/seconde - transmission par chaîne et pignon avec compensateur suivant poids du tablier - sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement - sécurité anti-effraction : la porte fermée est verrouillée par le système de chaîne formant une boucle et par le moto réducteur irreversible - mécanisme : guidage vertical par sabots nylon, guidage horizontal par galets nylon dans rails courbes antidéraillants, traction par le bas - entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transversal - coffret électrique complet équipé et raccordé sur attente laissée par l'électricien - liaison entre coffret et moteur à la charge du présent lot - commande d'ouverture par télécommande extéricur (fourniture de 2 boitiers de télécommande par portail), bouton poussoir intérieur fonctionnant par impulsion à la montée et contact maintenu (homme mort) à la descente - protection mécanique des cellules photoélectriques - système sécurité pour réouverture en cas d'obstacle à la fermeture - dispositif d'ouverture manuelle en cas de panne d'électricité - ensemble des éléments de sécurité suivant normes NF et règles en vigueur - protection mécanique des cellules photoélectriques - système sécurité pour réouverture ne cas d'obstacle à la fermeture - dispositif d'ouverture manuelle en cas de panne d'électricité - ensemble des éléments de sécurité suivant	couleur RAL au choix de l'architecte portails de dimensions 3.0° ht 2.15 ml dormants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanisés appropriés, arbre de ressort, tambours de câbles, câbles porteurs et toutes ferrures l'abiler de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité, poignées de manœuvre, quincailleries et ferrage résistance thermique de la porte : 1,2 W/m² K manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel en cas de coupure de courant vitesse d'ouverture et de fermeture entre 0.25 et 0.30 ml/seconde transmission par chaîne et pignon avec compensateur suivant poids du tabiler sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation du temps de fonctionnement sécurité anti-effraction : la porte fermée est verrouillée par le système de chaîne formant une boucle et par le moto réducteur irréversible mécanisme : guidage vertical par sabots nylon, guidage horizontal par galets nylon dans rails courbes antidéraillants, traction par le bas entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes et pignons reliés entre eux par un arbre transversal coffret électrique complet équipé et raccordé sur attente laissée par l'électricien liaison entre coffret et moteur à la charge du présent lot commande d'ouverture par télécommande extéricques protection par double barrage cellules photoélectriques système sécurité pour réouverture en cas d'obstacle à la fermeture dispositif d'ouverture manuelle en cas de panne d'électricité ensemble des éléments de sécurité suivant normes NF et règles en vigueur protection mécanique des cellules photoélectriques système sécurité pour réouverture en cas d'obstacle à la fermeture dispositif d'ouverture manuelle en cas de panne d'électricité ensemble des éléments de sécurité suivant normes NF et règles en vigueur protection de tous les éléments manuelle en cas de panne d'électricité ensemble des éléments de sécurité suivant normes NF et règles en vigueur protection de tous les	F	Portail dimensions 3.50 * ht 2.50 ml à commande électrique					
- l'ensemble fourni et posé en ordre parfait de fonctionnement U 1 ■ MENUISERIES EXTERIEURES Total H.T.: Total T.V.A. (20%):	- l'ensemble fourni et posé en ordre parfait de fonctionnement U 1 ■ MENUISERIES EXTERIEURES Total H.T.: Total T.V.A. (20%):	- c c c c c c c c c c c c c c c c c c c	dormants latéraux, suspentes, rails de guidage verticaux et horizontaux galvanide câbles, câbles porteurs et toutes ferrures tablier de porte en panneaux aluminium plein, compris tous joints d'étanchéité errage résistance thermique de la porte : 1,2 W/m².K manœuvre par groupe moto réducteur 220/380 TRI, avec dépannage manuel e vitesse d'ouverture et de fermeture entre 0.25 et 0.30 ml/seconde transmission par chaîne et pignon avec compensateur suivant poids du tablier sécurité anti-effraction par protection thermique du moteur et par temporisation sécurité anti-effraction : la porte fermée est verrouillée par le système de céducteur irréversible mécanisme : guidage vertical par sabots nylon, guidage horizontal par galet raction par le bas entrainement simultané des 2 côtés du tablier par un ensemble de chaînes ransversal coffret électrique complet équipé et raccordé sur attente laissée par l'électricier liaison entre coffret et moteur à la charge du présent lot commande d'ouverture par télécommande extérieur (fourniture de 2 boitie boussoir intérieur fonctionnant par impulsion à la montée et contact maintenu (he protection par double barrage cellules photoélectriques système sécurité pour réouverture en cas d'obstacle à la fermeture dispositif d'ouverture manuelle en cas de panne d'électricité ensemble des éléments de sécurité suivant normes NF et règles en vigueur protection de tous les éléments métalliques par galvanisation	e, poignées en cas de co du temps o haîne form s nylon dar et pignons n rs de téléc omme mort	de manœ oupure de de fonction ant une b ns rails co s reliés er ommande) à la deso	courant nnemen oucle e ourbes a stre eux	t t par le moto antidéraillants, par un arbre	
Total H.T. :	Total H.T. :	_	l'ensemble fourni et posé en ordre parfait de fonctionnement	de dedunit	•			
Total H.T. : Total T.V.A. (20%) :	Total H.T. :			ı	J	1	€	
Total T.V.A. (20%) :	Total T.V.A. (20%) :			l	J	1	€	
			MENUISERIES EXTERIEURES	l	J	1	€	
Total T.T.C. :	Total T.T.C. :	N		l	J	1	€	
		N	Гotal H.T. :	l	J	1	€	
		ר	Гotal H.T. : Гotal T.V.A. (20%) :	l	J	1	€	
		N 7	Гotal H.T. : Гotal T.V.A. (20%) :			1	•	
		N 7	Гotal H.T. : Гotal T.V.A. (20%) :			1		
		N 7	Гotal H.T. : Гotal T.V.A. (20%) :			1		
		N 7	Гotal H.T. : Гotal T.V.A. (20%) :			1		
		N 7	Гotal H.T. : Гotal T.V.A. (20%) :			1		
		N 7	Гotal H.T. : Гotal T.V.A. (20%) :			1		
		N 7	Гotal H.T. : Гotal T.V.A. (20%) :			1		
		ר	Гotal H.T. : Гotal T.V.A. (20%) :			1		

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 12/13

C.C.T.P. - D.P.G.F. - Lot n°4 DCE - Edition du 15/11/18

RECAPITULATIF Lot n°4 OUVERTURES EXTERIEURES P.V.C. - PORTAIL

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

I.3 - MENUISERIES EXTERIEURES			€ H
Total du lot 'OUVERTURES EXTERIEURES	P.V.C PORTAI	L'	
Total H.T. :			€
Total T.V.A. (20%) :			€
Total T.T.C. :			€
		Fait à	
		le	
			1
Bon pour accord, signature,		Signature et cachet de l'Entrepre	neur

TISSIER SARL Edition du 15/11/2018 Page 13/13